



## ATTESTATION EMPLOYEUR

Je soussignée, Emeline BRIONES, Responsable des Ressources Humaines de Jeunesse Habitat Solidaire, dont le siège social est situé au 3 Rue Jean Descas, Résidence Jacques Ellul, 33800 Bordeaux, atteste que Madame Maéva CASSAGNE ne bénéficie pas, selon l'article 11.3 de la CCN de l'Habitat et du Logement Accompagnés, d'un congé rémunéré pour enfant malade de moins de 1 an ou si la salariée assume la charge de 3 enfants ou plus âgés de moins de 16 ans (art. L. 122-28-8 du code du travail).

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Talence, le 27 novembre 2025

Madame Emeline BRIONES

